

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 8 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 2 avril 2022, s'est réuni en présence de : Jean-Michel POINAS, Gilbert GUILLAUMOND, Gladys DURIEUX, Bruno RASCLE, Nicole BARRALLON, Chantal POULY, Agnès FAUGIER, Christian RASCLE, Chloé BOUCHET, Pierrick FRISON et Hubert RASCLE.

Excusés : Martine THERMEAU qui a donné pouvoir à Gladys DURIEUX, Carmen CROUZET-GAILLARD qui a donné pouvoir à Chloé BOUCHET et Nicolas PEYRARD qui a donné pouvoir à Jean-Michel POINAS.

Chloé BOUCHET est désignée comme secrétaire de séance.

11 élus présents, 3 pouvoirs, 14 voix délibératives.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2022.

1. Vote des taux d'imposition des taxes locales directes pour 2022

Le Conseil a débattu sur l'opportunité d'augmenter les taux des taxes foncières. Considérant que les bases fiscales seront augmentées d'environ 5% cette année et que le taux de la TEOM (Ordures ménagères) va augmenter, le Conseil Municipal, à la majorité avec 10 voix pour, 3 abstentions et une voix contre, a décidé de conserver les taux d'imposition suivants pour les taxes locales directes pour 2022, soit :

- Taxe foncière (bâti) : 37.58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 60.00 %

2. Modification de l'affectation du résultat du budget assainissement

Avant le vote des budgets, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de modifier l'affectation du résultat du compte administratif assainissement et de transférer en investissement uniquement le montant nécessaire à couvrir le besoin de financement qui se présente comme suit :

EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	34 039.15 €
Affectation à la section d'investissement	5 195.75 €
Affectation à la section de fonctionnement	28 843.40 €

3. Vote du Budget Primitif Communal et Assainissement 2022

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, chapitre par chapitre, les budgets primitifs 2022 de la commune et de l'assainissement qui s'équilibrent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Communal	921 500.00 €	1 270 000.00 €
Budget Assainissement	88 078.00 €	67 380.00 €

Le budget investissement ne sera pas entièrement mis en œuvre d'ici la fin de l'année, des investissements s'étaleront sur 2023.

4. Fonds de concours Voirie Bâtiments Infrastructures : nouvelle demande de versement

Le conseil municipal, à l'unanimité, a sollicité le versement par la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon d'une nouvelle partie du fonds de concours « voirie – bâtiments - infrastructures » selon les éléments suivants :

Dépenses éligibles : 198 070.94 €

Subventions à déduire : 0.00 €

Fonds de concours sollicité : 99 035.47 €

5. Vente de la Maison Lacour

Le Conseil Municipal, à la majorité avec une abstention, a approuvé la vente de la maison Lacour cadastrée C201 et C202 au prix de 55 000 € net vendeur et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

6. Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^e classe

Suite à la possibilité d'avancement de grade d'un agent de l'école publique, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 29h20 hebdomadaires.

7. Commission Action Sociale : Désignation nouveaux délégués suite à démission

Suite à la démission d'un des membres de la commission Extra-Municipale d'Action Sociale, le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné Mme Chantal POULY et Monsieur Jean-Claude ANDRÉ comme nouveaux membres. La nouvelle composition de la commission est donc la suivante :

Délégués du conseil :

Mme Chloé BOUCHET

Mme Martine THERMEAU

Mr Nicolas PEYRARD

Mme Gladys DURIEUX

Mme Chantal POULY

Délégués extérieurs :

Mme Josiane ANDRÉ

Mr Jean-Claude ANDRÉ

Mme Bernadette BRUNON

La secrétaire de séance,
Chloé BOUCHET

